Annexe 1 au CCAP

Actions pour un « chantier responsable »

1. Organisation générale du chantier

- ☐ Organiser à l'avance le zonage du chantier (zone de travaux, stockage du matériel, stockage de produits dangereux, aires de dépotage des containers, zones de tri des déchets…)
- ☐ Mettre en place une signalétique permettant d'identifier le zonage du chantier retenu
- ☐ Prévoir des mesures de prévention contre les incendies (règlement, équipements de lutte, système de veille et d'alerte durant les périodes à risques)
- ☐ Identifier un correspondant environnement et gestion des déchets qui assure la coordination en matière d'environnement et les contrôles y afférents.

2. Gestion des déchets

- ☐ Assurer la gestion des déchets suivant le schéma d'organisation de gestion des déchets (SOGED) fourni
- ☐ Mettre en œuvre l'organisation nécessaire pour la gestion des déchets suivant la hiérarchie des modes de traitement (installation des bennes ou conteneurs adaptés, signalétique en vue du tri, valorisation des déchets,)
- ☐ Assurer la traçabilité de la gestion des déchets via les bordereaux de suivi des déchets (BSD) pour les déchets dangereux et les bons de pesée et autre document justifiant de la prise en charge des déchets non dangereux.

3. Utilisation de produits dangereux

- ☐ S'assurer que tout le personnel amené à manipuler des produits dangereux est formé pour ce faire
- ☐ Privilégier les produits les moins polluants et les moins dangereux
- ☐ Veiller à limiter les produits dangereux ou polluants et à leur stockage (zones ou locaux délimités, adaptés, éloignés d'une zone inondable…)

4. L'eau

4.1. Pollutions diffuses

- ☐ Prévoir un kit anti-pollution dans un local bien identifié sur le chantier et former les employés à la mise en œuvre de ce kit.

4.2. Consommation d'eau

- ☐ Prévoir des points d'eau adaptés à l'évolution du chantier pour les entreprises
- ☐ Prévoir des bassins tampons pour éviter de perturber la desserte en eau des riverains en cas de consommation d'eau importante
- ☐ Eviter les gaspillages d'eau (fuites, robinets ouverts sans être utilisés…)

5. Limiter le bruit

- ☐ Privilégier le raccordement au réseau électrique plutôt que l'utilisation de groupe électrogène